

République française

EXTRAIT DU REGISTRE

Département  
HAUTE-LOIRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-ILPIZE

Nombre de conseillers :

Afférents au C.M. : 11

Qui ont pris part

A la délibération : 11

Séance du 21 mars 2008

L'an deux mil huit, et le vingt et un mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Présents : BOUCHE Jean-Louis- CHICOUTEL Gilles - DEFAY Martine - FOSTIER Jean- HAZEBAERT Anne- HENO Pierre- OLIVAIN Joseph- PORTAL Gérard - ROLLAND Alain- ROSSITER Gini - SERVANT Jean-François.

Secrétaire : Gilles CHICOUTEL

NOMBRE DES ADJOINTS :

Après avoir été élu Maire, M. Jean FOSTIER demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le nombre d'adjoints qu'il y a lieu d'élire.

Après en avoir délibéré, et avec huit voix pour, il est décidé de fixer à DEUX le nombre des ADJOINTS.

Certifié conforme.

  
Le Maire.

